



Département de l'Oise
Arrondissement de Clermont
Commune de Mouy

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU
15 AVRIL 2022**

OBJET : Approbation du Compte Administratif 2021.

L'an deux mil vingt et deux,
le quinze avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en
séance publique, sous la présidence Monsieur Philippe MAUGER, Maire,

Etaient présents :

Monsieur MAUGER, Madame BRETON, Monsieur HAUTDEBOURG, Madame SEBIH, Monsieur
BRUVIER, Madame CORFMAT (départ à 21h45), Monsieur BARRIER, Madame LENOIR,
Madame LACROIX, Madame BÉRAULT, Monsieur JOZEFOWICZ, Monsieur GUÉTROT,
Madame CROS, Madame PLESSIER (installée après le point n°1), Monsieur LAMAAZI,
Monsieur DERUEM, Madame POULENARD, Monsieur LTEIF, Madame AFFDAL-PUTFIN,
Madame FERRER.

Etaient absents :

Monsieur TERRIER, absent excusé donne pouvoir à Monsieur HAUTDEBOURG.
Madame CORFMAT, absente excusée donne pouvoir à Madame PLESSIER (après 21h45).
Monsieur NÉRIN, absent excusé donne pouvoir à Madame BÉRAULT.
Monsieur CORTÈS, absent excusé donne pouvoir à Monsieur le Maire.
Monsieur LOUIS, absent excusé donne pouvoir à Madame BRETON.
Monsieur COSSON, absent excusé donne pouvoir à LAMAAZI.
Monsieur VERCOUSTRE, absent excusé donne pouvoir à Madame CROS.
Monsieur MEUCCI, absent excusé donne pouvoir à Monsieur DERUEM.

Madame MOREL, absente
Monsieur KANOUTE, absent.

Madame Brigitte BÉRAULT est désignée secrétaire de séance.



Le Conseil,

Considérant le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L5212-1 et suivants,

Considérant le décret n°1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Considérant la délibération en date du 30 Mars 2021 approuvant le budget primitif,

Considérant la décision modificative n°1 prise lors de l'assemblée du 31 Mai 2021,

Considérant que le Conseil Municipal doit se prononcer avant le 30 juin N+1 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Maire,

Le rapport de Monsieur le Maire entendu,

Délibère

Article 1 : Adopte le compte administratif de l'exercice 2021, tel qu'annexé et dont les résultats sont les suivants :

Fonctionnement :

Dépenses :

Chapitre 011 Charges à caractère général :	1 113 677.79 €
Chapitre 012 Charges de personnel :	3 142 263.62 €
Chapitre 014 Atténuation de Résultat :	1 106.00 €
Chapitre 65 Charges de gestion courante :	351 227.88 €
Chapitre 66 Charges financières :	85 188.77 €
Chapitre 67 Charges exceptionnelles :	20 801.28 €
Chapitre 68 Dotations aux amortissements et provisions :	3 500.00€
Chapitre 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections :	<u>383 580.83 €</u>
TOTAL :	5 101 346.17 €

Recettes :

Chapitre 013 Atténuation de Charges :	100 484.18 €
Chapitre 70 Produits des services et des domaines :	222 713.82 €
Chapitre 73 Impôts et taxes :	3 708 312.37 €
Chapitre 74 Dotations et participations :	1 183 953.60 €



Chapitre 75 Autres produits de gestion courante :	58 680.47 €
Chapitre 76 Produits financiers :	12.09 €
Chapitre 77 Produits exceptionnels :	99 040.68 €
Chapitre 042 Opérations d'ordre de transferts entre section :	<u>147 628.93 €</u>
TOTAL :	5 520 826.14 €
Excédent de l'exercice :	419 479.97 €
Excédent reporté de l'année 2020 : (après affectation du résultat)	<u>546 352.57 €</u>

Excédent global de fonctionnement : **965 832.54 €**

Investissement :

Dépenses :

Chapitre 10 Dotations, fonds divers et réseaux :	36 298.35 €
Chapitre 16 Remboursements d'emprunts :	200 891.36 €
Chapitre 20 Immobilisations incorporelles :	3 727.20 €
Chapitre 204 Subventions d'équipement versées :	52 006.14 €
Chapitre 21 Immobilisations corporelles :	215 402.47 €
Chapitre 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections :	147 628.93 €
Chapitre 041 Opérations patrimoniales :	<u>139 078.80 €</u>
TOTAL :	795 033.25 €

Recettes :

Chapitre 10 Dotations et fonds propres :	163 767.12 €
Chapitre 13 Subventions :	51 565.34 €
Chapitre 204 : Subventions d'équipements versés	8 507.81 €
Chapitre 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections :	383 580.83 €
Chapitre 041 Opérations patrimoniales :	<u>139 078.80 €</u>
TOTAL :	746 499.90 €



Déficit d'investissement de l'année 2021 :	-48 533.35 €
Excédent reporté en investissement 2020 :	8 827.84 €
Déficit en fin d'exercice :	-39 705.51 €
Restes à réaliser dépenses :	- 143 480.31 €
Restes à réaliser recettes :	66 617.46 €
Déficit des RAR :	- 76 862.85 €
Déficit global d'investissement :	- 116 568.36 €
Résultat global de l'exercice :	849 264.18 €

Article 2 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète de l'Oise, à Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie de Mouy, à Madame le Receveur Municipale de la Ville de Mouy, pour exécution, et publiée conformément à la législation et la réglementation en vigueur.

Nombre de votants : 27

Pour : 11

Contre : 13

Abstention : 2

Le Compte Administratif 2021 n'est pas approuvé.

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

Date de convocation : 07/04/2022

Date de l'affichage : 22/04/2022

N° : 24/22

Le Maire soussigné, ATTESTE

Que la présente délibération a été reçue

En sous-Préfecture le : 20/04/22

Publié le : 20/04/22

Pour le Maire et par délégation
la Directrice Générale des Services

Nathalie ANDRE



Philippe MAUGER
Vice-président du Pays du Clermontois

